



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Christèle MERCIER
Déléguee Territoriale



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Mél : a.sarret@inao.gouv.fr

A l'attention de Eric MISSILLIER
Maire
Place de la Lyre
74300 SAINT SIGISMOND

V/Réf :

N/Réf : CM/AS-25-505

**Objet : Déclaration de Projet emportant Mise En Comptabilité (DPMEC) du PLU
Commune de Saint-Sigismond**

Mâcon, le 19 novembre 2025

Monsieur Le Maire,

Par courrier daté du 10 septembre 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la DPMEC du PLU de la commune de Saint-Sigismond.

La commune de Saint-Sigismond est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Abondance", "Chevrotin" et "Reblochon ou Reblochon de Savoie".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Emmental de Savoie", "Raclette de Savoie", "Tomme de Savoie", "Gruyère", "Pommes et Poires de Savoie" ainsi qu'à celle de l'Indication Géographique (IG) de boisson spiritueuse "Génépi des Alpes".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La DPMEC du PLU a pour objet la revalorisation du plateau d'Agy afin de faire évoluer son activité touristique. Le plateau présente actuellement une activité pastorale.

Parmi les travaux envisagés, le projet prévoit l'extension des bâtiments existants, la réalisation de parkings et la création d'une piste de ski-roue entraînant l'artificialisation de 0,7 hectare de foncier agricole. Bien qu'une augmentation de la fréquentation estivale touristique soit prévisible, celle-ci ne devrait pas entraver fortement l'activité agricole du site, celui-ci étant exploité au printemps et à l'automne.

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci a une incidence limitée sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER

Copie : DDT 74